

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 87

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration adopte la D.B.M. n°2 au budget 2022 soit:

- L'affectation de plusieurs dons:

- 912,00 euros pour le séjour à Bellevaux 2022,
- 368,00 euros pour le séjour à Gars-Am-Inn 2022,
- 1 620,00 euros pour le séjour Normandie-Paris 2022,
- 735,00 euros pour le séjour à Rome 2022.

- Un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 957,64 euros pour équilibrer le séjour à Gars-Am-Inn.

- Un virement de 1 499,95 euros du service AP vers le service OPC afin d'acheter un scanner 3D dans le cadre de l'atelier numérique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0